

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01/01/2023 et clos le 31/12/2023 Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE
Désignation de la société	
SAS A2C Elec	
SIRET	50747579600011
Adresse du principal établissement	
115 chemin de Landau	
34160 BOISSERON	
Ancienne adresse en cas de changement	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante SIRET
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

B **ACTIVITÉ**
Activités exercées Travaux d'installation électri Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal 0 Bénéfice imposable à 15% 672 Déficit
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2. Plus-values	PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 10% PV exonérées (art. 238 quindecies)
Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0%	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐ Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art. 44 octies A ☐ Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐
Reprise d'entreprise en difficulté art. 44 septies ☐ Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐ Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐ Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐ Autres dispositifs ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐ Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI ☐
D **IMPUTATIONS** (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E **CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS** (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
Recettes nettes soumises à la contribution de 2.5%

F **CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE** (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G **ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4**
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre ☐
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

H **COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé ComptabiliteExpert

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : ALLIANCE AUDIT SUD 86 Boulevard de Strasbourg 34000 MONTPELLIER Résidence l'Ecu Tél : 0499136650		Nom et adresse du conseil : CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL Tél :	
OGA/OMGA ☐ Visiteur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du visiteur ou certificateur conventionné :		Date : 14/01/23 Lieu : Boisseron	
N° d'agrément :		Qualité et nom du signataire :	
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :		Signature :	

Désignation de l'entreprise		SAS A2C Elec		115 chemin de Landau		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise				34160 BOISSERON			
SIRET		5 0 7 4 7 5 7 9 6 0 0 0 1 1		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122023		31122022	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	45 800	030	39 981	5 819	351
	Immobilisations financières* (1)	040	1 150	042		1 150	1 150
	Total I (5)	044	46 950	048	39 981	6 969	1 501
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	93 696	052	93 696	45 604
		Marchandises *	060		062		32 046
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	8 618	070		8 618	16 557
		072	507	074		507	1 197
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	14 665	086		14 665	10 597
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	117 486	098		117 486	106 000
	Total général (I + II)	110	164 436	112	39 981	124 455	107 501
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		7 500	7 500		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		735	713		
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		13 965	13 556		
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		571	430		
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		22 770	22 200		
Provisions pour risques et charges	154						
Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		42 828	39 000		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		21 562	15 121		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172		14 799	14 060		
	Comptes courants d'associés	173		22 496	17 121		
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		101 685	85 302			
Total général (I + II + III)	180		124 455	107 501			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	1 150	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	34 786	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	5 741	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS A2C Elec		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122023		Exercice N-1 clos le 31122022		
		1		2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215 217		214 218		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : mobilier : - immobilier :)			242		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 451	244		
	Rémunérations du personnel *			250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252		
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2° al.3 du CGI)	255		254		
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259 260		262		
	Total des charges d'exploitation (II)			264		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280		
	Produits exceptionnels (IV)			290		
	Charges financières (V)			294		
	Charges exceptionnelles (VI)			300		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	
	B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	
Régime des entreprises	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Déductions	Entreprises nouvelles (44, sexies)	986		989	
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)		981		991		
ZFA NG (44 quaterdecies)		345		344		
Zone franche urbaine (44 octies A)		987		127		
Créance due au report en arrière du déficit		346		655		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		643		645		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		648		649		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				641		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies E)				990		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			370		